

Le dix sept juillet deux mil neuf convocation du conseil municipal pour le mardi vingt et un juillet deux mil neuf à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Réalisation d'une tranche de caveaux : résultats de la consultation
- Voirie : marché à bons de commande
- Communauté de Communes du Pays Léonard : rapport d'activités 2008
- Installations classées : dossier MERRET, Taulé
- Questions diverses

Le Maire
Aline CHEVAUCHER

Session ordinaire

Le vingt et un juillet deux mil neuf à vingt heures trente le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, Maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, D. QUIVIGER, J.J. LE DUFF, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, M. SAILLOUR, J.R. PENNORS, O. MONCUS, F. MOAL, A. CAZUC, J.J. HIRRIEN, A. KERBRAT, F. SAILLOUR, M.Y. LE MESTRE, D. LE GALL

Excusés : J.M. CUEFF, M. AUTRET, V. LE BOULC'H

M. Daniel QUIVIGER a été nommé secrétaire.

Mme le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 10 juin 2009 qui est approuvé par le conseil municipal.

Lotissement de Kérafel : vente de lots

Mme le Maire rappelle que lors de la dernière réunion le conseil municipal avait délibéré sur la vente de 20 lots au lotissement communal de Kérafel. Les acheteurs du lot n° 10, Mme Elisabeth TANGUY et M. Olivier BIHAN, et du lot n° 19, M. Eric CAVAN, se sont désistés.

Le conseil municipal prend note de ces désistements et décide de remettre en vente ces deux lots.

Villes fleuries

Mme le Maire informe le conseil que le jury départemental a visité la commune ce jour. Elle précise que les interrogations du jury ont porté essentiellement sur la politique de la commune en matière d'environnement et de développement durable.

Réalisation d'une tranche de caveaux

Mme le Maire rappelle que des crédits ont été inscrits au budget primitif pour la réalisation d'une nouvelle tranche de 7 petits caveaux.

Une consultation a été lancée.

Mme le Maire en donne les résultats :

Entreprise GUEGUEN de PLOUENAN	12 464,33 euros TTC
Entreprise CAIGNARD de PLOUENAN	9 650,23 euros TTC
SARL Espace Funéraire de SAINT POL DE LEON	10 187,53 euros TTC
Entreprise CALARNOU de Tréflaouéan	8 365,00 euros TTC

Mme le Maire précise que les entreprises GUEGUEN et CAIGNARD proposent une construction traditionnelle alors que les entreprises de marbrerie proposent une construction en plaques préfabriquées.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise CAIGNARD pour un montant de 9 650, 23 euros TTC.

Mme le Maire propose de fixer immédiatement le prix de vente aux particuliers de ces caveaux. Elle propose que les caveaux soient vendus aux particuliers au prix de revient.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de vendre les 7 petits caveaux de la tranche 2009 au prix de revient soit 1 152,68 euros HT, 1 378,60 euros TTC l'unité.

Voirie : marchés à bons de commande

Mme le Maire invite Jean Paul CAER à informer le conseil sur la procédure de marché à bons de commande. En effet de plus en plus de communes utilisent cette procédure pour les travaux de revêtement, d'entretien et de modernisation de la voirie communale.

M. Jean Paul CAER explique que les marchés à bons de commande se caractérisent par leur souplesse dans la gestion des travaux de voirie. La commune s'engage pour une période pouvant aller jusqu'à 4 ans avec une entreprise pour un montant de travaux compris entre un minimum (35 880 euros TTC) et un maximum pouvant aller jusqu'à 155 480 euros TTC. Ceci est notamment intéressant en cas d'urgence. Ceci n'empêche pas la commission Voirie de mener une réflexion sur un programme annuel. Il précise que les contrats sont réactualisables et dénonçables tous les ans. Les services de la DDEA assureraient la maîtrise d'œuvre.

Mme le Maire souhaite que la commission Voirie réfléchisse, avec l'appui des services de la DDEA, à cette possibilité afin que le conseil puisse se prononcer dès octobre.

Le conseil municipal approuve.

Communauté de Communes du Pays Léonard : rapport d'activités 2008

Mme le maire explique que la Communauté de Communes du Pays Léonard doit adresser chaque année aux communes membres, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général de Collectivités Territoriales, un rapport retraçant l'activité de la Communauté. Ce rapport accompagné du compte administratif doit être communiqué au conseil municipal en séance publique.

Conformément à la loi Mme le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes du Pays Léonard qui porte sur les activités de

- la Maison de l'enfance « Moutig »
- le Relais Accueil Parents Assistantes Maternelles (RAPAM)
- l'équipe environnementale
- le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- l'hébergement des animaux errants
- la station de transit
- l'aire de valorisation des déchets verts
- la déchetterie de l'Ile de Batz
- la déchetterie de Ty Korn
- les déchets recyclables
- l'espace création d'entreprises
- le centre aquatique léonard
- le personnel communautaire

Le conseil municipal s'étonne de la faible activité de l'équipe environnementale sur la commune de PLOUENAN. Les services de la communauté de communes vont être interrogés.

Installations classées : dossier MERRET, TAULE

Mme le Maire présente un dossier d'installation classée soumis à enquête publique du 8 juin au 8 juillet 2009 à la demande de M. Jean Jacques MERRET en vue :

de l'extension, dans le cadre du dispositif de restructuration externe, de l'élevage porcin exploité à « Le Cosquer », l'effectif après projet (augmentation de 594 animaux-équivalents) devant s'élever à 350 porcs reproducteurs, 3074 porcs charcutiers et cochettes non saillies, 1450 porcelets en post-sevrage

de l'exploitation sur le même site d'une unité de fabrication d'engrais organique d'une capacité de 3,4 tonnes par jour (régime déclaration), d'une unité de broyage de substances végétales et de tous produits naturels d'une puissance de 50 kW (régime déclaration).

Conformément à la réglementation le dossier a été déposé dans les mairies de TAULE, LOCQUENOLE, SAINT MARTIN DES CHAMPS, GUICLAN, PLOUENAN, HENVIC, MORLAIX, CARANTEC, SAINTE SEVE, SAINT THEGONNEC, PLEYBER CHRIST.

La commune n'est pas concernée par le plan d'épandage.

Mme le Maire précise qu'un comité de riverains s'est créé à TAULE. Puis elle invite les conseillers à faire part de leurs observations.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, n'émet pas d'avis. Il prendra acte de la décision des autorités compétentes qui sera prise dans le respect des normes en vigueur.

Questions diverses

Lotissement de Kérafel : vente du lot n° 8

Mme le Maire fait part au conseil municipal du souhait de M. Christian MOAL et Melle Anne Pascale GUERCH, domiciliés 3 résidence Corentin Prigent à MESPAUL, d'acquérir le lot n° 8 de 621 M2 du lotissement communal de Kérafel au prix de 30,10 euros HT le M2.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Décide de céder au prix de 30,10 euros HT, sous réserve de l'obtention des prêts bancaires, pour y construire leur résidence principale, à M. Christian MOAL et à Melle Anne Pascale GUERCH le lot n° 8 du lotissement communal de Kérafel d'une superficie de 621 M2.

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser les ventes, passer et signer les actes, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire.

Transports scolaires

Mme le Maire explique que l'entreprise SALAUN Autocars a cédé une partie de son fonds de commerce à l'entreprise DOUGUET Autocars. Ceci fait l'objet d'un avenant au marché de transports scolaires. Le groupement titulaire du marché de transports scolaires est désormais composé comme suit : Cars de L'Elorn /DOUGUET Autocars/ Cars du Kreisker.

Mme le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant correspondant.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
Autorise Mme le Maire à signer l'avenant correspondant.

Assainissement non collectif : mise aux normes de l'ANC lors d'une transaction immobilière

La Communauté de Communes du Pays Léonard assure la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif depuis le 1^{er} janvier 2006.

Les élus communautaires, lors de leur réunion du 24 juin 2009, ont souhaité imposer la mise aux normes du dispositif d'assainissement non collectif d'une habitation dès que celle-ci ferait l'objet d'une transaction immobilière (achat-vente, succession, donation...).

Afin de pouvoir imposer cette mise aux normes il est nécessaire que chaque conseil municipal délibère sur cette question.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents

- d'imposer au propriétaire (vendeur, acquéreur, successeur...) la mise aux normes du dispositif d'assainissement non collectif d'une habitation qui est l'objet d'une transaction immobilière (achat/vente, succession, donation...),
- de modifier en conséquence le Règlement de service du S.P.A.N.C.

Festivités estivales

Fête du terroir

Mme le Maire rappelle que la fête du terroir organisée par les Gars de PLOUENAN a lieu le dimanche 26 juillet 2009.

Tro Breiz

Le Tro Breiz 2009 fait étape à PLOUENAN le 7 août 2009. La commune a en charge l'organisation du pot d'accueil (boissons rafraîchissantes et biscuits) des pèlerins à partir de 16H. Mme le Maire sollicite les conseillers pour accueillir les pèlerins ce jour là.

La fête au village de Pont Eon

Le comité des fêtes organise sa traditionnelle fête au village de Pont Eon le 1^{er} août 2009, fête qui se clôturera par un feu d'artifice.

Cérémonie en mémoire d'anciens combattants morts à PLOUENAN

Mme le Maire invite les conseillers à participer aux cérémonies commémoratives des anciens combattants le 8 août 2009 à 10H30 à la stèle de Pont Eon et à 11H à la stèle du Méneec. Un vin d'honneur sera ensuite offert à la mairie vers 11H30.

Divers

Mme le Maire informe le conseil que la communauté de communes du Pays léonard a accordé un fonds de concours de 50 000 euros à la commune pour le projet « Espace Enfance, Jeunesse et Culture ».

La séance est levée à 22H30.

Le Maire

Le secrétaire

Les membres

